

Formation à l'Utilisation et au Port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant)

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront être capable de :

- Connaître l'appareil avec ses mesures de sécurité afin de l'utiliser dans un milieu vicié ou toxique pour le travailleur.
- Calculer l'autonomie de l'appareil et le reconditionner lors de sa prochaine utilisation.

Public

- **Personnel apte au port de l'appareil respiratoire isolant.**
- **Formation nécessitant un certificat médical de non contre-indication au port de l'ARI.**

Durée

- 1 jour (7h)

Programme de formation

Partie théorique :

Atmosphère toxique :

- Les différentes atmosphères toxiques.
- Les effets des toxines sur l'organisme.
- Les gestes de premiers secours face à un malaise du porteur.

L'appareil respiratoire isolant - ARI :

- Définition et description de l'appareil respiratoire isolant.
- Pourquoi utiliser l'ARI.
- Les contraintes physiologiques liées à son port.
- Le calcul de l'autonomie du porteur.
- Les règles de sécurité avant, pendant et après le travail avec l'appareil.

Partie pratique :

- Utilisation par chaque stagiaire de l'appareil respiratoire isolant sans et avec pression de la bouteille, en effectuant plusieurs mouvements se rapprochant de leurs conditions de travail.
- Nous vous proposons d'aborder le ou les risques spécifiques de vos collaborateurs sur leurs postes de travail : dans un milieu enfumé, avec un risque radiologique ou chimique, en présence de monoxyde de carbone, hydrogène sulfuré ...

Formation à l'Utilisation et au Port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant)

Méthodes et moyens Pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- Supports théoriques sur vidéoprojecteur.
- Démonstrations par le formateur incendie.
- Exercices d'apprentissage de chaque stagiaire avec port de l'appareil respiratoire isolant.

Matériels utilisés pour la formation à l'utilisation de l'ARI

- Support informatique reprenant les points clés de la formation ARI.
- Générateur de fumée.

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation théorique par un test.

Évaluation de la pratique par le formateur sur la base d'une grille d'observations.
Analyse de la pratique avec l'intéressé, le formateur et les participants (feed-back).

- Apports théoriques complémentaires et éventuelles remédiations
- Bilan et synthèse de la formation.
- Livret de l'apprenant.
- **L'organisme de formation éditera une attestation en vue de l'habilitation du salarié par son employeur.**